



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 18/10/2022

DLB 2022/538

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 18 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle Polyvalente de LEZIGNAN-LA-CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 12/10/2022
Affichage de la convocation : 12/10/2022

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Claude MARCO, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création de tarifs professionnels pour les accès en déchèterie

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-78,

Considérant que

Pour les déchets non ménagers, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières),

Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et artisans, par les déchèteries, la collectivité doit appliquer une tarification spéciale,

Ce produit correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement) et elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

Considérant que

La collectivité met en place un nouveau dispositif de contrôle d'accès des déchetteries. Ce dispositif, consistant à installer des barrières limitant l'accès de nos sites aux usagers du territoire, entraîne la modification des modalités de paiement pour les professionnels venant déposer des déchets issus de leur activité,

Il est précisé que les modalités proposées permettraient aux professionnels utilisant un véhicule de petit gabarit (< ou = à 2000 kg de PTAC), soit les petits artisans ayant une production de déchets faible, d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire, tandis que les plus gros producteurs devront obligatoirement se rendre dans les déchèteries équipées de pont bascule et peser les déchets déposés.

DECIDE

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets, il appartient au Comité Syndical de déterminer les tarifs applicables pour les produits issus de la facturation des professionnels dans leur apports en déchèterie.

Pour les déchèteries non équipées de pont bascule et réservées aux véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur ou égal à 2000 kg, les tarifs sont :

Professionnel du territoire : 15 € H.T/passage,

Professionnel hors territoire : 30 € H.T/passage.

Pour les déchèteries équipées de pont bascule, la pesée reste obligatoire pour tous les professionnels, quel que soit le PTAC du véhicule avec application des tarifs ci-dessous :

	Tarifs 2023 Professionnels territoire	Tarifs 2023 Professionnels hors territoire
Tout venant	195 € /tonne	259 € /tonne
Bois	128 € /tonne	155 € /tonne
Gravats	30 € /tonne	40 € /tonne
Déchets verts	92 € /tonne	134 € /tonne
Ferraille	Gratuit	Gratuit
Cartons Papiers	Gratuit	Gratuit
Remplacement de badge	15 €	50 €

Reçu le 24/10/2022

En l'absence de pesée, une pénalité sera applicable d'un montant forfaitaire de :

- ❖ PTAC < ou égal à 2000 kg : forfait de 15 € /passage (territoire) et 30 € (hors territoire),
- ❖ PTAC > 2000 kg : forfait de 240 € /passage.

En cas de panne du pont bascule, le montant forfaitaire est de 15 € /passage pour les professionnels du territoire et 30 € pour les professionnels hors territoire.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A la majorité,

DECIDE d'approuver les nouveaux tarifs applicables au 01 janvier 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce administrative et financière y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

Adresse postale

BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif

27, avenue de Pézenas

34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. 04 67 98 45 83

Fax. 04 67 90 05 98

contact@sictom-pezenas-agde.fr

www.sictom-pezenas-agde.fr

